

**REGLEMENT DU CHAMPIONNAT DU MONDE  
DE MICRO-METRAGES**  
« Cascades et chorégraphie »

**Article 1 Organismes**

L'association Le Tire-fesses, en partenariat avec le cinéma Le Montagnard organisent un « championnat du monde de micro-métrages » ouvert à tous et toutes dans le cadre de la manifestation Ecran Total, du 21 au 25 mai 2019.

**Article 2 Forme et nature**

Le championnat est ouvert à toute œuvre originale sur support vidéo, en langue française ou sous-titrée ou sans dialogue, avec générique, en couleur ou en noir et blanc, faisant au minimum une minute trente mais n'excédant pas trois minutes, dans lequel apparaît une cascade et une chorégraphie sous quelque forme que ce soit.

**Article 3 Candidats**

Le championnat est ouvert à toutes les classes de l'établissement.

**Article 4 Modalités de participation**

La participation au concours requiert l'envoi d'un dossier d'inscription complet comprenant :

- le formulaire d'inscription « championnat du monde de micro-métrages » rempli par le responsable légal de chaque enfant apparaissant sur le film.
- Le film, s'inscrivant dans le thème « cascades et chorégraphie », sous forme de fichier numérique de type mp4, mov ou avi sur support physique ((CD/DVD ou clef USB) ou non.
- Tout retour de support sera à la charge financière et organisationnelle du candidat.

**A noter :**

- Tout enseignant participant s'engage à faire parvenir à l'association Le Tire-fesses un film dont il est lui-même l'auteur. Aucun plagiat ne sera toléré.
- Au cas où l'association Le Tire-fesses récompenserait l'œuvre d'un participant dont il n'est pas l'auteur, et si l'auteur véritable se manifestait et se retournait contre les organisateurs, ces derniers se réservent le droit de se retourner à leur tour contre le participant.

**La date de clôture des inscriptions est fixée au 30 avril 2019**

**Article 6 Processus de sélection**

La sélection des lauréats s'effectuera lors du soirée de diffusion publique de l'ensemble des œuvres au cinéma Le Montagnard, le mardi 21 mai 2019, par un jury composé de membres de l'association Le Tire-fesses et de personnes ayant émis le souhait d'en faire partie (personnes ne présentant pas d'œuvre au championnat).

Les œuvres sélectionnées seront à nouveau diffusées le samedi 25 mai dans le cadre de la manifestation Ecran Total

**Article 8 Prix (a définir)**

**Article 7 Informations légales**

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Les participants sont informés que les données à caractère personnel les concernant sont enregistrées dans le cadre de ce concours et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation selon les modalités du présent règlement.

Conformément à la loi Informatique et libertés, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition à l'ensemble des données les concernant.

**Article 8 Autorisations et responsabilités**

- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vols, pertes, ou dommages causés à l'enregistrement donné. L'association Le Tire-fesses ne saurait être rendue responsable des

retards et des pertes d'envois du fait des services postaux, des sociétés de livraison ou de leur disparition résultant d'un cas fortuit ou de force majeure ou du fait d'un tiers.

- Les organisateurs se réservent le droit d'annuler cette manifestation pour toute raison indépendante de leur volonté.
- Le participant s'engage à être titulaire des droits relatifs à la musique, les sons et images qu'il a utilisés pour la réalisation de son film court ainsi qu'à dédommager qui de droit pour l'utilisation du matériel sonore ou visuelle qui ne serait pas libre de droit. Il en va de même pour l'emploi bénévole d'acteurs ou de techniciens pendant le tournage du film.
- Le candidat s'engage à faire signer une « décharge » à tout participant à son film afin d'être libre d'utiliser l'image et/ou le service de chaque participant.
- Les œuvres seront exclusivement utilisées à des fins culturelles et tout usage commercial est exclu. Ces utilisations ne pourront donner lieu à une rétribution ou un versement de droit d'auteur. En cas d'utilisation non strictement liée à la manifestation, l'auteur en sera avisé au préalable.

### **Article 9 Respect du règlement**

La participation à ce concours implique le plein accord des concurrents à l'acceptation du présent règlement et aux décisions concernant tout aspect de ce concours, qui seront définitives et exécutoires. Le non-respect du règlement entraîne l'annulation de la candidature.

**Fait à .....** **Le .....**

**Signature du/de la responsable légal-e (obligatoire) :**

**Signature de l'enseignant responsable de la classe (obligatoire) :**